

Notification 2020/007

3 novembre 2020

NOTIFICATION AUX PARTIES

NOUVELLE PARTIE À L'ACCORD - ADHÉSION DU TURKMÉNISTAN

Le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (PNUE/AEWA) est heureux de vous informer que le Turkménistan deviendra partie contractante à l'AEWA à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette adhésion portera le nombre total de Parties à 82.

Le Secrétariat du PNUE/AEWA est ravi d'accueillir le Turkménistan au sein de l'AEWA et attend avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement et les acteurs intéressés sur la mise en œuvre de l'Accord.

Le Turkménistan a également adhéré à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

La notification dépositaire n° 04/2020 du 29 octobre 2020 sur l'adhésion du Turkménistan à l'AEWA est disponible à l'adresse suivante :

https://repository.overheid.nl/frbr/vd/007342/1/pdf/007342_Notificaties_54.pdf